



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

N°106

Du 17 juillet 2023

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 106

Du 17 juillet 2023

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

| Arrêté | Date | <u>INTITULÉ</u> | Page |
|-------------------|-------------------|---|-------------|
| 2023/02588 | 17/07/2023 | Portant délégation de signature à madame Corinne SIMON Sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses | 4 |
| 2023/02589 | 17/07/2023 | Portant délégation de signature du 10 juillet au 4 août 2023 inclus | 7 |



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial - BCIIT**

ARRÊTÉ N° 2023 / 02588

**Portant délégation de signature à madame Corinne SIMON
Sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses**

**La Préfète du Val-de-Marne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et la région Ile-de-France ;
- VU** le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAULT en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;
- VU** le décret du 13 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Bachir BAKHTI en qualité de Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne ;
- VU** le décret du 30 juin 2023 portant nomination de Madame Corinne SIMON en qualité de Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 novembre 2021 portant nomination de Madame Olivia GALLET dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de secrétaire générale de la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2017 modifié portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Bachir BAKHTI , Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2023/2372 du 30 juin 2023 relatif à l'intérim du poste de sous-préfet de l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses à compter du 1^{er} juillet 2023 et portant délégation de signature

VU l'arrêté préfectoral n°2023/02386 du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté préfectoral n°2023/2372 relatif à l'intérim du poste de sous-préfet de l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses à compter du 1^{er} juillet 2023 et portant délégation de signature

CONSIDERANT que la prise de fonction de madame Corinne SIMON en qualité de sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses s'effectuera le lundi 17 juillet 2023 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : délégation est donnée à **Madame Corinne SIMON**, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, requêtes juridictionnelles, décisions engageant les crédits de l'État et documents relevant des attributions de l'État dans l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses à l'exception des actes suivants :

- déclinatoires de compétences
- arrêtés de conflit
- mémoires introductifs d'instance
- réquisitions du comptable public
- recours déférant au Tribunal administratif les actes des collectivités territoriales ou de leurs établissements en application des articles L2131-3 et L3132-1 du code général des collectivités territoriales
- recours déférant à la Chambre régionale des comptes les actes financiers des collectivités territoriales ou de leurs établissements en application des articles L232-1, R232-2 et R232-3 du code des juridictions financières
- réquisitions de la force armée

ARTICLE 2 : subdélégation est donnée, en outre, à **Madame Corinne SIMON**, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses, à l'effet de signer les décisions relatives à la commission consultative d'aide aux riverains de l'aéroport d'Orly ainsi qu'à la Commission consultative de l'environnement d'Orly.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée, en outre, à **Madame Corinne SIMON**, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses, à l'effet de signer, viser ou approuver tous documents, correspondances ou décisions relevant des attributions de l'État dans le département du Val-de-Marne se rapportant aux matières suivantes :

- habitat: élaboration et suivi du plan départemental d'éradication de l'habitat indigne, coordination des actions des services compétents en matière de lutte contre l'insalubrité et signature des procès-verbaux et décisions du CODERST « insalubrité ».

ARTICLE 4: En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Corinne SIMON**, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par **Monsieur Bachir BAKHTI**, Sous-préfet de Nogent-sur-Marne.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Corinne SIMON**, Sous-Préfète de L'Haÿ-les-Roses, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté sera également exercée par **Madame Olivia GALLET**, Secrétaire Générale de la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses, à l'exclusion:

- des décisions d'octroi du concours de la force publique pour les expulsions locatives
- des décisions valant substitution des maires
- des arrêtés à portée réglementaire
- des documents et décisions d'assignation à résidence, de placement en rétention administrative et de reconduite à la frontière

ARTICLE 6: En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Olivia GALLET**, la délégation donnée à l'article 7 ci-dessus sera exercée, pour les affaires relevant de leur mission ou bureau respectif par :

- **Madame Carole BUGEAU**, Attachée, chef du Bureau de l'Accueil et du Séjour des Étrangers et, en son absence ou en cas d'empêchement, par **Madame Anissa TIBAH**, Attachée, adjointe au chef du bureau ;

- **Monsieur Pascal BURLOT**, Attaché principal, chef du Bureau de la Réglementation Générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Olivia GALLET** et de **Monsieur Pascal BURLOT**, **Madame Carole BUGEAU** et **Madame Anissa TIBAH** sont également habilitées à signer :

- les autorisations de transport de corps et d'urnes cinéraires en dehors du territoire métropolitain et les dérogations au délai légal d'inhumation et de crémation des corps ;
- les habilitations des entreprises privées de pompes funèbres et de leurs établissements secondaires ;
- la délivrance des récépissés de déclaration des associations.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Olivia GALLET**, de **Monsieur Pascal BURLOT**, de **Madame Carole BUGEAU** et de **Madame Anissa TIBAH**, délégation est également donnée à **Madame Catherine PERON**, chargée de mission et à **Madame Christine TEILHET**, chargée de mission afin de signer :

- les autorisations de transport de corps et d'urnes cinéraires en dehors du territoire métropolitain et les dérogations au délai légal d'inhumation et de crémation des corps ;
- les habilitations des entreprises privées de pompes funèbres et de leurs établissements secondaires ;
- la délivrance des récépissés de déclaration des associations.

ARTICLE 7 : L'arrêté n°2023/2372 du 30 juin 2023 relatif à l'intérim du poste de sous-préfet de l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses à compter du 1^{er} juillet 2023 et son arrêté modificatif n°2023/02386 du 3 juillet 2023 sont abrogés.

ARTICLE 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Fait à Créteil, le 17/07/2023

La Préfète du Val-de-Marne

Sophie THIBAUT

**ARRÊTÉ N° 2023/02589
Portant délégation de signature
du 10 juillet au 4 août 2023 inclus**

**La Préfète du Val-de-Marne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 13 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Bachir BAKHTI en qualité de Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne ;
- VU** le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAULT en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;
- VU** le décret du 14 décembre 2022 portant nomination de Madame Naaïma MEJANI en qualité de Sous-Préfète chargée de mission auprès de la Préfète du Val-de-Marne, en qualité de Secrétaire Générale Adjointe ;
- VU** l'arrêté ministériel du 25 août 2020 portant nomination dans un emploi fonctionnel et nommant Monsieur Bruno MARIE-JEANNE dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de secrétaire général de la sous-préfecture de Nogent-sur-Marne, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2020 et jusqu'au 31 août 2025 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture :

ARRETE :

ARTICLE 1er : En l'absence de **Monsieur Bachir BAKHTI**, Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne, du 10 juillet au 4 août 2023 inclus, délégation est donnée à **Madame Naaïma MEJANI**, Sous-Préfète, Secrétaire Générale Adjointe à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, requêtes juridictionnelles, décisions engageant les crédits de l'État et documents relevant des attributions de l'État sur l'arrondissement de Nogent-sur-Marne à l'exception toutefois :

- des déclinatoires de compétences
- des arrêtés de conflit
- des mémoires introductifs d'instance
- des réquisitions du comptable public
- des recours déférant au Tribunal administratif les actes des collectivités territoriales ou de leurs établissements en application des articles L2131-3 et L3132-1 du code général des collectivités territoriales

- des recours déférant à la Chambre régionale des comptes les actes financiers des collectivités territoriales ou de leurs établissements en application des articles L232-1, R232-2 et R232-3 du code des juridictions financières
- des réquisitions de la force armée

ARTICLE 2 : En l'absence de **Monsieur Bachir BAKHTI**, Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne, délégation est donnée, du 10 juillet au 4 août 2023 inclus, à **Madame Naaïma MEJANI**, Sous-Préfète, Secrétaire Générale Adjointe, à l'effet de signer, viser ou approuver tous documents, correspondances ou décisions relevant des attributions de l'État dans le département du Val-de-Marne pour les matières relevant du code de l'environnement.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Naaïma MEJANI**, Sous-Préfète, Secrétaire Générale Adjointe, la délégation de signature qui lui est conférée aux articles 1 et 2 du présent arrêté sera exercée par **M. Sébastien BECOULET**, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Naaïma MEJANI** Sous-Préfète, Secrétaire Générale adjointe, la délégation qui lui est consentie à l'article 1er sera également exercée par **Monsieur Bruno MARIE-JEANNE**, Secrétaire Général de la sous-préfecture, à l'exclusion :

- des décisions d'octroi du concours de la force publique pour les expulsions locatives
- des décisions valant substitution des maires
- des arrêtés à portée réglementaire
- des documents et décisions d'assignation à résidence, de placement en rétention administrative et de reconduite à la frontière.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Bruno MARIE-JEANNE**, la délégation donnée à l'article 4 ci-dessus, sera exercée, pour les affaires relevant de leurs missions ou bureaux respectifs par :

- **M. Jean-Luc PIERRE**, Attaché principal, chef du bureau de la sécurité et des libertés publiques et, en son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, par **Mme Géraldine MARMOT**, Secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du bureau ;
- **Mme Florence LAHACHE-MATHIAUD**, Attachée principale, chef du bureau de l'accueil et du séjour des étrangers ;
- **Mme Sylvie LAURENT**, Attachée, adjoint au chef du bureau de l'accueil et du séjour des étrangers.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne, le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne et la secrétaire générale adjointe de la préfecture du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Fait à Créteil, le 17/07/2023

La Préfète du Val-de-Marne

Sophie THIBAULT

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Monsieur Ludovic GUILLAUME

Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD